

COMMUNE DE SAINT-MARD
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures
 En exercice : 14 le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mard dûment convoqué,
 Présents : 12 s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie,
 Votants : 13 sous la présidence de Madame Barbara GAUTIER, Maire

Date de convocation : 3 avril 2024

PRÉSENTS : Barbara GAUTIER, Sébastien MARCHAND, Christèle KHALFI, Aïcha RAVEL, Pascal APIOU-GOUSSAÛ (pouvoir d'Anthony LLEU), Karine VERRAT, Geneviève MAILLOT, Patrick LE PICARD, Bruno CALMONT, Luis AFONSO, Rainier GARCONNET, Stéphanie DUFAITRE.

ABSENT EXCUSÉ : Anthony LLEU (pouvoir à Pascal APIOU-GOUSSAÛ)

ABSENT : Jade ORTEGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christèle KHALFI

N° d'ordre	Objet	N° interne de l'acte															
1	<p><i>Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal.</i> Résumé : L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par les comptables publics du Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis. Le compte de gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Mard. La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>	2024/AVR/01															
2	<p><i>Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe.</i> Résumé : L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par les comptables publics du Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis. Le compte de gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif du budget annexe de la commune de Saint-Mard. La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>	2024/AVR/02															
3	<p><i>Approbation du compte administratif 2023 : Budget principal</i> Résumé : Madame le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Patrick LE PICARD, le compte administratif 2023 du budget principal se présente comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT</th> <th style="text-align: center;">INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEPENSES</td> <td style="text-align: right;">866 809.40 €</td> <td style="text-align: right;">443 019.89 €</td> </tr> <tr> <td>RECETTES</td> <td style="text-align: right;">918 651.67 €</td> <td style="text-align: right;">484 561.59 €</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">51 842.27 €</td> <td style="text-align: right;">41 541.70 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	DEPENSES	866 809.40 €	443 019.89 €	RECETTES	918 651.67 €	484 561.59 €	RESULTAT DE L'EXERCICE				51 842.27 €	41 541.70 €	2024/AVR/03
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT															
DEPENSES	866 809.40 €	443 019.89 €															
RECETTES	918 651.67 €	484 561.59 €															
RESULTAT DE L'EXERCICE																	
	51 842.27 €	41 541.70 €															
4	<p><i>Approbation du compte administratif 2023 : Budget annexe</i> Résumé : Madame le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Patrick LE PICARD, le compte administratif 2023 du budget annexe se présente comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT</th> <th style="text-align: center;">INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEPENSES</td> <td style="text-align: right;">00.00 €</td> <td style="text-align: right;">8 409.17 €</td> </tr> <tr> <td>RECETTES</td> <td style="text-align: right;">4000.16 €</td> <td style="text-align: right;">00.00 €</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">4000.16 €</td> <td style="text-align: right;">- 8 409.17 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	DEPENSES	00.00 €	8 409.17 €	RECETTES	4000.16 €	00.00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE				4000.16 €	- 8 409.17 €	2024/AVR/04
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT															
DEPENSES	00.00 €	8 409.17 €															
RECETTES	4000.16 €	00.00 €															
RESULTAT DE L'EXERCICE																	
	4000.16 €	- 8 409.17 €															
5	<p><i>Affectation des résultats 2023 : Budget principal</i> Résumé : Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :</p>	2024/AVR/05															

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
	DEPENSES	RECETTES	
Résultat Investissement	588 073.06 € (solde déficit d'inv. 2022 : 145 053.17 € + dépenses d'inv. 2023 : 443 019.89 €)	484 561.59 €	-103 511.47 €
Résultat Restes à Réaliser	41 891.88 €	0,00 €	41 891.88 €
A financer			-145 403.35 €
Résultat fonctionnement	866 809.40 €	1 061 448.48 € (Recette de fonct. 2023 : 918 651.67 € + solde excédent de fonct. 2022 : 142 796.81 €)	194 639.08 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2023 comme suit,
- Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2023 comme suit :

Inscriptions obligatoires au Budget Primitif 2024		
Report 001 Dépense Investissement	-103 511.47 €	Déficit investissement 2023
Affectation 1068 Recette Investissement	-145 403.35 €	Le montant à financer sur 2023
Reprise au 002 Recette Fonctionnement	49 235.73 €	(Excédent de fonctionnement 2023) - (affectation au 1068 N)

6

Affectation des résultats 2023 : Budget annexe

Résumé : Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
	DEPENSES	RECETTES	
Résultat Investissement	8 409.17€	0,00 €	-8 049.17 €
Résultat Restes à Réaliser	00.00 €	0,00 €	00.00 €
A financer			-8 409.17 €
Résultat fonctionnement	0.00 €	19 253.42 € (Recette de fonct. 2023 : 4 000.16 € + solde excédent de fonct. 2022 : 15 253.26 €)	19 253.42 €

2024/AVR/06

Le Conseil municipal, à l'unanimité :
 - Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2023 comme suit,
 - Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2023 comme suit :

Inscriptions obligatoires au Budget Primitif 2024		
Report 001 Dépense Investissement	-8 409.17 €	Déficit investissement 2023
Affectation 1068 Recette Investissement	-8 409.17€	Le montant à financer sur 2023
Reprise au 002 Recette Fonctionnement	10 844.25 €	(Excédent de fonctionnement 2023) - (affectation au 1068 N)

7

Vote des taux d'imposition 2024

Résumé : Le Conseil municipal est invité à fixer les taux d'imposition pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, par 2 voix CONTRE, 1 ABSTENSION et 10 voix POUR, décide :

De maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de fixer :

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 7.72 %

La Taxe Foncière Bâtie à 41.64 %

La Taxe Foncière Non Bâtie à 59.12 %

Ainsi, le produit fiscal attendu pour 2024 est calculé comme ci-dessous :

	Bases d'imposition prévisionnelles de 2024	Taux	Produit fiscal
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	172 400	7.72 %	13 310
Taxe Foncière Bâtie	1 187 000	41.64 %	494 267
Taxe Foncière Non Bâtie	119 900	59.12 %	70 885
TOTAL			578 462

2024/AVR/07

8

Budget principal 2024

Résumé : Il est proposé à l'assemblée le budget principal 2024 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	471 874.36 €	471 874.36 €
	(dont 41 891.88 € de restes à réaliser)	

FONCTIONNEMENT	936 826.09 €	936 826.09 €
-----------------------	--------------	--------------

Avec en propositions nouvelles, pour les dépenses d'équipement suivantes :

Libellé	Dépenses (en €)
Bâtiments communaux	5456.40
Restaurant scolaire	5100.00
École	8004.95
Acquisition de terrains	200.00
Logements	4960.00
Cimetière	960.00
Jardin public de Boisseuil	4960.00
Eclairage public et extension réseaux	779.40
Défense Incendie	5500.00
Travaux pour compte de tiers	2 604.00
Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 130.73
Immobilisations incorporelles	37 371.00
Subventions d'équipement versées	1 667.19

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

2024/AVR/08

9	<p>Budget annexe 2024 Résumé : Il est proposé à l'assemblée le budget annexe 2024 équilibré comme suit :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">DEPENSES</th> <th style="text-align: center;">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td style="text-align: right;">12 834.25 €</td> <td style="text-align: right;">12 834.25 €</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td style="text-align: right;">14 844.25 €</td> <td style="text-align: right;">14 844.25 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La délibération a été adoptée à l'unanimité.</p>		DEPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENT	12 834.25 €	12 834.25 €	FONCTIONNEMENT	14 844.25 €	14 844.25 €	2024/AVR/09
	DEPENSES	RECETTES									
INVESTISSEMENT	12 834.25 €	12 834.25 €									
FONCTIONNEMENT	14 844.25 €	14 844.25 €									
10	<p><i>Demande de déclaration préalable pour l'enlèvement de la cheminée de la Mairie suite aux séismes de 2023 : Autorisation de signature du Maire.</i></p> <p>A la suite des épisodes de séismes du 16 et 17 juin 2023, la cheminée de la mairie a été fragilisée.</p> <p>L'arrêté du 31 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a permis à la Commune de mandater un expert de son assurance multirisques et de faire évaluer les dommages des bâtiments publics.</p> <p>Le rapport d'expertise a donc conclu à la démolition de la cheminée pour la mise en sécurité du bâtiment et un devis a été demandé.</p> <p>Il est nécessaire d'établir et de transmettre une déclaration préalable de ces travaux au service de l'urbanisme de la Communauté de Communes Aunis Sud, chargé de l'instruction des dossiers.</p> <p>La délibération a été adoptée par 4 ABSTENSIONS et 9 voix POUR.</p>	10/AVR/10									

Date d'affichage à la Mairie de Saint-Mard et de publication sur internet : 11/04/2024

Le Maire,
Barbara GAUTIER



La Secrétaire de séance,
Christèle KHALFI